



**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial 11 décembre 2023**

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

### **CABINET**

### **DIRECTION DES SECURITES**

#### **BOPPAS**

. Arrêté PREF/CAB/BOPPAS/2023340-0002 du 7 décembre 2023 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la commune de Cabestany

. Arrêté PREF/CAB/BOPPAS/2023342-0001 du 8 décembre 2023 portant autorisation d'un système de vidéoprotection pour la commune de Les Cluses (66480)

. Arrêté PREF/CAB/BOPPAS/2023342-0005 du 8 décembre 2023 portant autorisation d'un système de vidéoprotection pour la commune de Villeneuve de la Raho (66180)

#### **SIDPC**

. Arrêté PREF/CAB/SIDPC/2023340-0002 du 6 décembre 2023 portant renouvellement de l'agrément à l'union départementale des sapeurs-pompiers des Pyrénées-Orientales (UDSP66) relative à la délivrance des formations aux premiers secours

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

#### **SVHC**

. Avenant DDTM/2VHC/2023335-0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à la convention OPAH de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris portant sur la 1<sup>ère</sup> prorogation d'un an

## SNAF

. Arrêté DDTM-SNAF-2023342-0001 du 8 décembre 2023 portant autorisation de battues administratives et tirs individuels de jour comme de nuit avec sources lumineuses incluses sur sangliers sur la commune de Port-Vendres

### SERVICE CONSEILS ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

. Arrêté DDTM/SCAT/2023345-0001 du 11 décembre 2023 portant approbation du Système de Gestion de la Sécurité de l'ESF des Angles

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

. Arrêté DDETS/2023341-0001 du 7 décembre 2023 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2023

## DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

### Service : Pole Animation de la Transformation de l'Offre

. Arrêté du 4 décembre 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Thuir



**DIRECTION DES SÉCURITÉS**

Bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/CAB/BOPPAS/2023340-0002 du 7 décembre 2023  
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour  
la commune de Cabestany (66330)**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment partie législative Livre II Titre V et partie réglementaire Livre II Titre V;
- Vu** la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023310-0003 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Christelle BRENOT, directrice de cabinet adjointe, directrice des sécurités;
- Vu** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023279-0001 du 6 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame July LANDRA, directrice de cabinet adjointe par intérim et directrice des sécurités par intérim;
- Vu** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques;
- Vu** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection déposée le 17 novembre 2023 par Madame le Maire de la commune de Cabestany (66330);
- Vu** l'avis du référent sûreté du Groupement départemental de Gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'avis favorable rendu par la commission départementale de vidéoprotection du 30 novembre 2023;

**Considérant** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur et des statistiques de la gendarmerie nationale une délinquance de proximité avec en particulier les atteintes aux biens (vols, cambriolages et dégradations de biens);

**Considérant** le caractère proportionné du nombre de caméras mises en œuvre et envisagées au regard des risques susmentionnés;

**Sur** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales;

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** : Madame le Maire de la commune de Cabestany (66330) est autorisée, dans les conditions fixées au présent arrêté, et pour une durée de cinq ans renouvelable, à procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection de sa commune conformément au dossier présenté enregistré sous le numéro 2023/0309.

Cette autorisation d'installation sur la demande susvisée en date du 17 novembre 2023, **est valable jusqu'au 7 décembre 2028** et porte sur le nombre total de **70 caméras** autorisées (**70 caméras de voie publique**) ainsi qu'il suit :

- Rond point Mas Guérido D22C – Avenue de St Gaudérique (4 CVP)
- Rond point Mas Guérido – Avenue Marie Curie – Route de Perpignan (3 CVP)
- Chemin du Mas Anglade (direction Perpignan - 3 CVP)
- Rond point du Mas Guérido – Médipôle D22C – rue Ambroise Croizat (3 CVP)
- Rond point du Mas Guérido – Médipôle D22C – rond point des poissonnières (3 CVP)
- Rond point du Mas Guérido – Médipôle D22C – rue Becquerel (3 CVP)
- Rond point chemin Château Roussillon – rue Louise Michel (3 CVP)
- Rond point de Cabestany à Canet – chemin du Mas Bonique (2 CVP)
- Route de Saint Nazaire – Chausson (2 CVP)
- Route de Saleilles – La Germanor (3 CVP)
- Rond point rues Danton et Robespierre (1 CVP)
- Chemin du Mas Fabre – rue Louis Muzart (2 CVP)
- Centre culturel (avant et arrière du bâtiment – 3 CVP)
- Avenue Jean Jaurès – rue Guilhem de Cabestany (2 CVP)
- Groupe scolaire Ludovic Massé (2 CVP)
- Collège Pablo Casals (1 CVP)
- Résidence Térésa Rebouls – côtés collège, basket et espace enfance (3 CVP)
- Chemin Saint Gaudérique (3 CVP)
- Rue Ampère (2 CVP)
- Intersection D22E – chemin des poissonnières (2 CVP)
- Rond point rue Arago – rue Moulinas (3 CVP)
- Rond point route de Saleilles (2CVP)
- Chemin de Villeneuve de la Raho (2 CVP)
- Ecole maternelle Jean de la Fontaine (2 CVP)
- Ecole Jacques Prévert (2 CVP)
- Rond point route de Saint Nazaire – rue Roger Roquefort (1 CVP)
- Crèche – centre de loisirs (1 CVP)
- Rond point Mitterrand (1 CVP)
- Rond point rues Jean Jaurès et Gambetta (1CVP)

- Ecole Buffon (2 CVP)
- Ecole Chaplin (3 CVP)

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes : protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ou de trafic de stupéfiant, prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets et prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

**Article 2.** : Le public est informé de la présence de ces caméras dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup> par une signalétique appropriée, claire, permanente et significative, de l'existence du système de vidéoprotection.

Les affichettes mentionnent les références des dispositions législatives et réglementaires susvisées ainsi que les coordonnées du service et la fonction du titulaire auprès duquel s'exerce le droit d'accès aux images.

**Article 3.** : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 21 jours.

**Article 4.** : Madame le Maire de Cabestany (66330), responsable de la mise en œuvre du système, doit se porter garante des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées et/ou enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

**Article 5.** : Les fonctionnaires des services de police, de gendarmerie, de douanes et/ou d'incendie et de secours, dûment habilités et désignés dans les conditions fixées par les articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure susmentionnés, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection autorisé dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup>. Le délai de conservation des images par ces derniers ne peut excéder 30 jours, sauf lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire, de flagrante, ou d'une information judiciaire.

**Article 6.** : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images).

**Article 7.** : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressée ait été mise à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant aux articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après (\*).

**Article 9 :** Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont un exemplaire sera notifié à Madame le Maire de la commune de Cabestany (66330).

Fait à Perpignan, le 07 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet adjointe,  
Directrice des sécurités,



Christelle BRENOT

(\*) Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet des Pyrénées-Orientales – direction des sécurités- bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité – 24 quai Sadi Carnot – 66951 Perpignan cedex
- un recours hiérarchique, adressé à M. le ministre de l'intérieur – DLPAJ – place Beauvau – 75800 Paris cedex 08
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 Montpellier ou par l'application informatique « telerecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



**DIRECTION DES SÉCURITÉS**

Bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/CAB/BOPPAS/2023342-0001 du 8 décembre 2023  
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour  
la commune de Les Cluses (66480)**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment partie législative Livre II Titre V et partie réglementaire Livre II Titre V;
- Vu** la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023310-0003 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Christelle BRENOT, directrice de cabinet adjointe, directrice des sécurités;
- Vu** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques;
- Vu** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection déposée le 11 septembre 2023 par Monsieur le Maire de la commune de Les Cluses (66480) et ayant fait l'objet d'un récépissé de la préfecture des Pyrénées-Orientales le 11 septembre 2023;
- Vu** l'avis du référent sûreté du Groupement départemental de Gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'avis favorable rendu par la commission départementale de vidéoprotection du 30 novembre 2023;

**Considérant** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur et des statistiques de la gendarmerie nationale une délinquance de proximité avec en particulier les atteintes aux biens (vols, cambriolages et dégradations de biens);

**Considérant** le caractère proportionné du nombre de caméras mises en œuvre et envisagées au regard des risques susmentionnés;

**Sur** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales;

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** : Monsieur le Maire de la commune de Les Cluses (66480) est autorisé, dans les conditions fixées au présent arrêté, et pour une durée de cinq ans renouvelable, à procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection de sa commune conformément au dossier présenté enregistré sous le numéro 2023/0250.

Cette autorisation d'installation sur la demande susvisée en date du 11 septembre 2023, **est valable jusqu'au 8 décembre 2028** et porte sur le nombre total de **11 caméras autorisées (11 caméras de voie publique)** ainsi qu'il suit :

- 1 place de la mairie (2 CVP)
- Intersection route du Mas Taulère/D71B (2 CVP)
- 13 avenue du Vallespir (accès commune depuis Maureillas - 2 CVP)
- Intersection D13B avenue du Vallespir – Mas d'en Fourcade (1 CVP)
- Intersection avenue du Vallespir – avenue de Virginie – direction salle polyvalente (1 CVP)
- Intersection D13B – D900 (accès commune via D900 - 2 CVP)
- Passage D900 – salle polyvalente avenue de Virginie (1 CVP)

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes : sécurité des personnes, protection des bâtiments publics, prévention des atteintes aux biens et prévention du trafic de stupéfiants.

**Article 2.** : Le public est informé de la présence de ces caméras dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup> par une signalétique appropriée, claire, permanente et significative, de l'existence du système de vidéoprotection.

Les affichettes mentionnent les références des dispositions législatives et réglementaires susvisées ainsi que les coordonnées du service et la fonction du titulaire auprès duquel s'exerce le droit d'accès aux images.

**Article 3.** : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 20 jours.

**Article 4.** : Monsieur le Maire de Les Cluse (66480), responsable de la mise en œuvre du système, doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place.

Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées et/ou enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

**Article 5 :** Les fonctionnaires des services de police, de gendarmerie, de douanes et/ou d'incendie et de secours, dûment habilités et désignés dans les conditions fixées par les articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure susmentionnés, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection autorisé dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup>. Le délai de conservation des images par ces derniers ne peut excéder 30 jours, sauf lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire, de flagrance, ou d'une information judiciaire.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant aux articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après (\*).

**Article 9 :** Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur le Maire de la commune de Les Cluses (66480).

Fait à Perpignan, le 08 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet adjointe ,  
Directrice des sécurités,



Christelle BRENOT

(\*) Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet des Pyrénées-Orientales – direction des sécurités- bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité – 24 quai Sadi Carnot – 66951 Perpignan cedex
- un recours hiérarchique, adressé à M. le ministre de l'intérieur – DLPAJ – place Beauvau – 75800 Paris cedex 08
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 Montpellier ou par l'application informatique « telerecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



**DIRECTION DES SÉCURITÉS**

Bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/CAB/BOPPAS/2023342-0005 du 8 décembre 2023  
portant autorisation d'extension du système de vidéoprotection pour  
la commune de Villeneuve de la Raho (66180)**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment partie législative Livre II Titre V et partie réglementaire Livre II Titre V;
- Vu** la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023310-0003 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Christelle BRENOT, directrice de cabinet adjointe, directrice des sécurités;
- Vu** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011278-0006 du 5 octobre 2011 relatif à l'exploitation d'un système de vidéoprotection pour la commune de Villeneuve de la Raho (66180);
- Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/BPAS/2018347-0020 portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection pour la commune de Villeneuve de la Raho (66180);
- Vu** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection déposée le 28 mars 2023 par Madame le Maire de la commune de Villeneuve de la Raho (66180);
- Vu** l'avis du référent sûreté du Groupement départemental de Gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales;
- Vu** l'avis favorable rendu par la commission départementale de vidéoprotection du 30 novembre 2023;

**Considérant** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur et des statistiques de la gendarmerie nationale une délinquance de proximité très importante avec en particulier les atteintes aux biens (vols, cambriolages et dégradations de biens);

**Considérant** le caractère proportionné du nombre de caméras mises en œuvre et envisagées au regard des risques susmentionnés;

**Sur** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales;

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** : Madame le Maire de la commune de Villeneuve de la Raho (661890) est autorisée, dans les conditions fixées au présent arrêté, et pour une durée de cinq ans renouvelable, à procéder à l'extension du système de vidéoprotection de sa commune conformément au dossier présenté enregistré sous le numéro 2011/0189.

Cette autorisation d'extension sur la demande susvisée en date du 28 mars 2023, **est valable jusqu'au 8 décembre 2028** et porte le nombre total à **27 caméras autorisées (27 caméras de voie publique)** ainsi qu'il suit :

- Rond point du 8 Mai 1945 (2 CVP)
- Cave coopérative – avenue Angel Guimera (1 CVP)
- Rond point Tumoine (2 CVP)
- Route de Bages – salle polyvalente (4 CVP)
- PIJ – école maternelle – école de judo – avenue du Roussillon (2 CVP)
- Eglise San Julià de Vilanova – intersection rue de la paix/rue Joseph Sauvy (1 CVP)
- Rond point de l'ordre national du Mérite (2 CVP)
- Intersection avenue Maréchal De Lattre de Tassigny (1 CVP)
- Intersection D39 et avenue du 8 mai 1945 (1 CVP)
- Intersection rue Voltaire/place Jean Playa (église - 2 CVP)
- Rue du 11 Novembre (1 CVP)
- Mairie – parking place des deux Catalognes (1 CVP)
- Intersection rue Joseph Cazeilles et rue des Pyrénées (1 CVP)
- Boulevard du Col de Palomère – rond point (1 CVP)
- Intersection avenue des Cépages/route du mas de la Raho (2 CVP)
- Rond point : intersection D8 et D39 (1 CVP)
- Rond point du Golf – D39/avenue des cépages (2 CVP)

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention des actes terroristes, prévention du trafic de stupéfiants et constatation des infractions aux règles de la circulation.

**Article 2.** : Le public est informé de la présence de ces caméras dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup> par une signalétique appropriée, claire, permanente et significative, de l'existence du système de vidéoprotection.

Les affichettes mentionnent les références des dispositions législatives et réglementaires susvisées ainsi que les coordonnées du service et la fonction du titulaire auprès duquel s'exerce le droit d'accès aux images.

**Article 3.** : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 4 :** Madame le Maire de Villeneuve de la Raho (66180), responsable de la mise en œuvre du système, doit se porter garante des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées et/ou enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

**Article 5 :** Les fonctionnaires des services de police, de gendarmerie, de douanes et/ou d'incendie et de secours, dûment habilités et désignés dans les conditions fixées par les articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure susmentionnés, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection autorisé dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup>. Le délai de conservation des images par ces derniers ne peut excéder 30 jours, sauf lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire, de flagrance, ou d'une information judiciaire.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressée ait été mise à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant aux articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après (\*).

**Article 9 :** Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie nationale des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont un exemplaire sera notifié à Madame le Maire de la commune de Villeneuve de la Raho (66180).

Fait à Perpignan, le 08 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice de cabinet adjointe,  
Directrice des sécurités,



Christelle BRENOT

(\*) Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet des Pyrénées-Orientales – direction des sécurités- bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité – 24 quai Sadi Carnot – 66951 Perpignan cedex
- un recours hiérarchique, adressé à M. le ministre de l'intérieur – DLPAJ – place Beauvau – 75800 Paris cedex 08
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 Montpellier ou par l'application informatique « telerecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



**DIRECTION DES SÉCURITÉS**

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF-SIDPC2023-340-002**

**du 6 décembre 2023**

portant renouvellement de l'agrément à l'Union Départementale  
des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Orientales (UDSP66) relative à la délivrance des  
formations aux premiers secours.

Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L112-1 à L112-2 et L725-1 ;
- VU** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU** le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Vu** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023310-0003 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Christelle BRENOT, directrice de cabinet adjointe, directrice des sécurités du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- VU** l'arrêté interministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 mai 2000 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes ;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes ;

**VU** l'arrêté du 16 novembre 2011 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie initiale commune de formateur* » ;

**VU** l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs* » ;

**VU** l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *conception et encadrement d'une action de formation* » ;

**VU** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours* » ;

**VU** l'arrêté interministériel du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques* » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-357-001 du 23 décembre 2021 portant renouvellement de l'agrément pour assurer des formations aux premiers secours à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Orientales (UDSP66) ;

**VU** la demande transmise par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 par le président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Orientales relative au renouvellement de l'agrément pour assurer la formation aux premiers secours ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier joint à la demande d'agrément est complet ;

**SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

#### **ARRÊTE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – *L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Orientales est agréée, au niveau départemental, pour une durée de deux ans, pour assurer les formations, préparatoires, initiales et continues aux premiers secours, citées ci-dessous, en application du titre I<sup>er</sup>, de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé :*

- prévention et secours civiques de niveau 1 (*PSC 1*) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1 (*PSE 1*) ;
- premiers secours en équipe de niveau 2 (*PSE 2*) ;
- sauveteur secourisme au travail ;
- défibrillateur automatique externe ;
- urgence cardiaque ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateurs en premiers secours civiques ;
- pédagogie initiale commune de formateur.

**Art. 2.** – L'association précitée adressera, chaque année, un bilan d'activités faisant notamment apparaître le nombre d'auditeurs, le nombre d'attestations de formation délivrées, ainsi que le nombre de participations de ses médecins et moniteurs aux sessions d'examen organisées dans le département.

**Art. 3.** – L'habilitation accordée par le présent arrêté peut être retirée en cas de non-respect des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé.

**Art. 4.** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cette décision peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

**Art. 5.** – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Pyrénées-Orientales et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 6 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice de cabinet adjointe,  
directrice des sécurités,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB' with a long horizontal stroke extending to the right.

Christelle BRENOT





## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

DE LA

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS

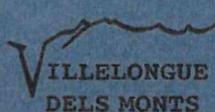
Période du 01/12/2019 au 30/11/2022  
+ 1 an - jusqu'au 30/11/2023 (avenant 3)  
+ 1 an - jusqu'au 30/11/2024 (avenant 5)

### OPÉRATION N°1

#### AVENANT n°5

à la convention n°066PRO016 signée le 23/01/2020,  
modifiée par les avenants n°1 du 22 septembre 2020 ; n°2 du 3 janvier  
2022 ; n°3 du 5 janvier 2023, n°4 du 25 juillet 2023

Signé le : 01 DEC, 2023



Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, adopté par la Préfecture et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales en 2017 (période 2017-2023),

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par le Conseil Communautaire le 17 juillet 2023 (période 2022-2027),

Vu la convention OPAH de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris signée le 23/01/2020, et modifiée par l'avenant n°1 le 22/09/2020, par l'avenant n°2 le 3/01/2022, par l'avenant n°3 le 5 janvier 2023 et par l'avenant n°4 le 25 juillet 2023,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 16/10/2023 relatif à l'avenant 5,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des Pyrénées-Orientales en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 13/10/2023 relatif à l'avenant 5,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 17 novembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°5,

Il a été exposé ce qui suit :

## Préambule

La convention de programme de l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale de décembre 2019-novembre 2022 avait été prolongée d'un an par l'avenant n°3 du 5 janvier 2023.

L'évaluation de cette première année de prolongation, présentée devant le COPIL du 11 septembre 2023, a démontré la dynamique de réinvestissement des centres anciens. Aux côtés des nouvelles orientations du PLH 2022-2027 qui vient d'être adopté le 17 juillet 2023 par le conseil communautaire, s'ajoutent des projets de mises en place du permis de louer à Elne, de signature d'une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) à Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Elne et Argelès-sur-Mer ou encore de renouvellement des conventions Bourg-Centre avec la Région. De plus, grâce aux différents efforts fournis en termes de communication et de sensibilisation, cette quatrième année d'opération devrait se solder par une atteinte des objectifs.

Le bilan de la quatrième année de l'opération établit que, si entre le 1er décembre 2022 et le 31 juillet 2023, 31 logements ont bénéficié d'une attribution d'aide, les dossiers en cours laissent présager l'attribution d'une aide à 25 autres logements (incluant 2 copropriétés), portant le nombre de logements aidés à 56. Les premiers postes financés sont les travaux lourds et les économies d'énergie.

Forts de cette dynamique en cours, et au regard de la croissance du nombre de bénéficiaires, il est décidé de prolonger d'un an l'OPAH intercommunale, selon les objectifs quantitatifs suivants (les mêmes que ceux de l'année 4) :

	<i>Nbre de log.</i>
<i>Nombre total de logements</i>	84
<i>Propriétaire occupant (modeste et très modeste)</i>	46
<i>    Dont travaux lourds, logements indignes et très dégradés</i>	12
<i>        Dont accédants</i>	5
<i>        Dont petite LHI (dégradation moyenne)</i>	4
<i>        Dont autonomie</i>	12
<i>    Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique exclusivement</i>	18
<i>Propriétaire bailleur</i>	20
<i>    Dont travaux lourds, logements indignes et très dégradés (LCD, LI)</i>	11
<i>        Dont travaux pour la sécurité et la salubrité (LCS)</i>	1
<i>    Dont travaux d'amélioration logement dégradé ou RSD ou non décence (LCS)</i>	4
<i>        Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique</i>	4
<i>Copropriété (en nombre de logements)</i>	18
<i>    Aide au syndic des copropriétaires-travaux parties communes</i>	18

## Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'une année supplémentaire l'OPAH intercommunale.

## Article 2 : Modification de l'article 3- Volets d'action

Les points suivants sont modifiés.

## Objectifs de réalisation de l'avenant

	1 <sup>er</sup> décembre 2023-30 novembre 2024
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>46</b>
• dont logements indignes ou très dégradés	12
• dont aide petite LHI	4
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	18
• dont aide pour l'autonomie de la personne	12
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>20</b>
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>18</b>
<b>Total des logements Habiter Mieux (PB)</b>	<b>19</b>

### Article 5 : Modification de Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

Les points suivants sont modifiés.

#### Financements de l'Anah

##### 5.1.1. Règles d'application

Inchangé.

##### 5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 1 070 400€, selon l'échéancier suivant :

	Année 5
AE prévisionnels	1 070 400€
dont aides aux travaux	1 012 400€
dont aides à l'ingénierie	58 000€

#### 5.3. Financements de la collectivité maître d'ouvrage (CCACVI)

##### 5.3.1. Règles d'application

Inchangé.

##### 5.3.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 234 026€, selon l'échéancier suivant :

	Année 5
AE prévisionnels	234 026€
dont aides aux travaux	124 850€
dont aides à l'ingénierie	109 176€

**Article 6 : Rappel de l'annexe 2**

Statut propriétaire	Nature des travaux	Ménage / type de loyer	Montant par logement_ à titre indicatif			
			Anah	CCACVI	Commune	Conseil départemental
Propriétaire Occupant	Lourds, logement indigne ou très dégradé	Très modeste	50% plafonné à 50 000€ HT de travaux	8% plafonné à 4 000€	8% plafonné à 4 000€	6 500€
		Modeste		4% plafonné à 2 000€	4% plafonné à 2 000€	
		Prime primo-accédant		+ 2 500€	+ 2 500€	
	Amélioration, sécurité et salubrité	Très modeste	50% plafonné à 20 000€ HT de travaux	6% plafonné à 1 200€	6% plafonné à 1 200€	4 500€
		Modeste		4% plafonné à 800€	4% plafonné à 800€	
	Autonomie de la personne	Très modeste	50% plafonné à 20 000€ HT de travaux	6% plafonné à 1 200€	6% plafonné à 1 200€	1 200€
		Modeste	35% plafonné à 20 000€ HT de travaux	4% plafonné à 800€	4% plafonné à 800€	
	Lutte contre la précarité énergétique (LPE)	Très modeste	50% plafonné à 30 000€ HT de travaux + primes	10% plafonné à 2 000€	10% plafonné à 2 000€	3 000€
		Modeste	35% plafonné à 30 000€ HT de travaux + primes	5% plafonné à 1 000€	5% plafonné à 1 000€	2 000€
	Propriétaire Bailleur	Lourds, logement indigne ou très dégradé	Loyer conventionné	35% de 1 000€ le m <sup>2</sup> (80 m <sup>2</sup> maxi)	2 500€	2 500€
Amélioration, sécurité et salubrité		Loyer conventionné	35% de 750€ le m <sup>2</sup> (80m <sup>2</sup> maxi)	1 750€	1 750€	3 500€
Amélioration logement dégradé, ou suite RSD, ou contrôle décence		Loyer conventionné	25% de 750€ le m <sup>2</sup> (80m <sup>2</sup> maxi)	1 400€	1 400€	3 500€
Lutte contre la précarité énergétique (LPE)		Loyer conventionné	25% de 750€ le m <sup>2</sup> (80m <sup>2</sup> maxi) + prime Habiter Mieux	1 000€	1 000€	3 000€
Copropriété	Travaux dans les parties communes	Au syndicat	35% ou 50% si dégradation importante (ID > 0,55) ou désordres structurels	500€	500€	1 200€ (max. 10 logements/ copropriété)



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Nature Agriculture Forêt  
Unité Nature

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SNAF/2023 342\_0004**  
portant autorisation de battues administratives et de tirs individuels de jour comme de nuit avec sources lumineuses incluses sur sangliers sur la commune de Port-Vendres

-----  
Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.427-1 et 6 ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°PREF-SCPPAT-2023254-0020 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu** la décision de délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chef du service nature agriculture forêt en date du 18 septembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2021173-0002 en date du 22 juin 2021 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département des Pyrénées-Orientales pour la période de commissionnement jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Vu** les risques de collisions routières dû à la présence de sangliers sur la commune de Port-Vendres ;
- Vu** la demande de battues administratives et de tirs individuels de jour comme de nuit avec sources lumineuses incluses sur sangliers présentée par Monsieur Gilles FABREGUE, lieutenant de louveterie du secteur 30, reçue le 6 décembre 2023, suite aux dégâts constatés sur la commune de Port-Vendres ;
- Vu** l'avis du directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu** l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs ;

**Considérant** la nécessité de réduire les dégâts et de diminuer les risques de collisions routières sur la commune de Port-Vendres ;

**Considérant** qu'il convient de réguler les populations de sangliers sur la commune de Port-Vendres ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Monsieur Gilles FABREGUE, lieutenant de louveterie du secteur 30, est autorisé à réaliser des opérations de régulation des populations de sangliers par battues administratives et tirs individuels de jour comme de nuit avec sources lumineuses incluses sur la commune de Port-Vendres là où les dégâts sont répertoriés, notamment à moins de 150 m des habitations et y compris dans la réserve de chasse et de faune sauvage de la commune concernée.

Dans le cadre de ses interventions, Monsieur Gilles FABREGUE peut se faire accompagner s'il le juge nécessaire des chasseurs locaux de son choix.

Cependant, à moins de 150 m des habitations, seul le lieutenant de louveterie est autorisé à intervenir.

### **Période des opérations : de la date de signature de l'arrêté au 07 janvier 2024**

**Article 2 :** Monsieur Gilles FABREGUE doit informer au préalable de ses actions de tirs et 48h avant pour les battues, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie, Monsieur le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB), Monsieur le maire de la commune concernée, Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs ainsi que Monsieur le président de l'association communale de chasse agréée (A.C.C.A.) de la commune concernée.

**Article 3 :** La venaison est laissée à la disposition du lieutenant de louveterie. Dès la fin des opérations, le lieutenant de louveterie adresse à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer un compte-rendu précis des opérations.

**Article 4 :** le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 5 :** le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, la directrice de cabinet du Préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et dont un exemplaire sera notifié au sous-préfet de Céret, au commandant du groupement de gendarmerie, au chef du service départemental de l'OFB, au maire de Port-Vendres, au président de la fédération départementale des chasseurs et au président de l'A.C.C.A de Port-Vendres.

Fait à Perpignan, le 08 décembre 2023.

Pour le Préfet et par subdélégation  
du Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer  
Le Chef du Service Nature Agriculture Forêt



Frédéric ORTIZ



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Conseils et Aménagement des Territoires  
Unité Aménagement Durable

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SCAT/2023345-0001 du 11 DEC. 2023**  
portant approbation du Système de Gestion de la Sécurité  
de l'ESF des Angles

Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**VU** le code du tourisme,

**VU** le décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG),

**VU** le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif au Système de Gestion de la Sécurité (SGS),

**VU** l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM/SA/2019189-0001 du 8 juillet 2019 portant approbation du SGS de l'ESF des Angles,

**VU** la demande d'approbation du document d'orientation du SGS de l'ESF des Angles présentée le 11 octobre 2023 par M. IBARZ Michel en tant que directeur,

**VU** l'accusé de réception de dépôt du SGS de l'ESF des Angles émis par le STRMTG dans son courrier n°2023-369-BM du 20 octobre 2023,

**VU** l'avis du STRMTG Bureau Sud-Ouest n°2023-491-FL en date du 5 décembre 2023,

**Considérant** la proposition du document d'orientation du SGS de l'ESF des Angles dans sa version B en date du 10 octobre 2023,

**Considérant** que la demande ne porte que sur l'intégration au sein du document d'orientation des obligations imposées par l'arrêté ministériel du 20 février 2023, relatif à la restriction de l'usage d'appareils mobiles pour certains personnels des systèmes de transport public guidé et des remontées mécaniques relevant du code du tourisme,

**Considérant** que cette proposition d'évolution du SGS permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le document d'orientation du Système de Gestion de la Sécurité du SGS de l'ESF des Angles dans sa version B en date du 10 octobre 2023 est approuvé assorti des prescriptions mentionnées en article 2.

### **Article 2**

La liste des documents mentionnés au 1 de l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2016 sera transmise au Préfet au premier décembre de chaque année.

### **Article 3**

À chaque évolution significative susceptible d'avoir un impact sur son organisation, l'exploitant évalue la nécessité d'adapter son SGS et met en œuvre, le cas échéant, les procédures d'information ou d'autorisation prévues par l'arrêté du 12 avril 2016.

### **Article 4**

L'arrêté préfectoral n°DDTM/SA/2019189-0001 du 8 juillet 2019 portant approbation du SGS de l'ESF des Angles est abrogé.

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

### **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le sous-préfet de l'arrondissement de Prades, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, le maire de Les Angles, le directeur de l'ESF des Angles, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
le secrétaire général

Yohann MARCON

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# SOMMAIRE

Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Orientales

Arrêté N° DDETS/SCRT/2023-341-001  
accordant la médaille d'honneur du travail,  
à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



DDETS – Pôle Politiques du Travail

Médaille d'honneur du travail

*Affaire suivie par : Brigitte FAU*

**ARRETE N°DDETS/SCRT 2024-341-001**

**Accordant la médaille d'honneur du Travail**

**A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite ,**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2023254-0037 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Eric DOAT, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Madame ALCARAZ Béatrice**  
Secrétaire de direction, WALON FRANCE, LE MEUX.  
demeurant à Corneilla-la-Rivière
- **Monsieur ALGLAVE Teddy**  
Preparateur vehicules, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Ponteilla
- **Madame ASSENS ANNE CATHERINE HELENE**  
Secrétaire de direction, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à THUIR
- **Monsieur BANAIX Christian**  
Ouvrier routier, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Corneilla-la-Rivière
- **Madame BARCELO Carole**  
Chargé de clientèle particulier, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à Montesquieu-des-Albères
- **Madame BAUNIER Laure**  
Formulatrice r&d, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.  
demeurant à Thuir
- **Madame BEAL Stephanie**  
Employée banque populaire du sud, BANQUE POPULAIRE DU SUD, FONT-ROMEU-  
ODEILLO-VIA.  
demeurant à Bolquère
- **Madame BEAUTRAIT Patricia**  
Cadre groupe 1, GEFCO FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
- **Monsieur BELKHEIR Medjid**  
Conseiller commercial ve, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
- **Monsieur BENASSIS Bernard**  
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur BENAVAL ERIC**  
Agent de maintenance, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à POLLESTRES
- **Monsieur BERQUEZ Johann**  
Technicien, ALCATEL SUBMARINE NETWORKS, CALAIS.  
demeurant à Palau-del-Vidre
- **Madame BERTHELOT Julie,clémence**  
Commerciale, SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS  
ET ALLUMETTES, PARIS 14.  
demeurant à Rasiguères

- **Monsieur BES Thierry**  
Agent d'exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Céret
  
- **Monsieur BILLIARD Eric Michel Jean**  
Ingenieur en genie civil diplômé de l'ensais, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE  
SANTE AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON 3EME.  
demeurant à Saleilles
  
- **Monsieur BLANQUE Cédric**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Cabestany
  
- **Monsieur BLAZY Gerard**  
Agent de dépôt, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Ponteilla
  
- **Madame BONAVENTURE Caroline**  
Sage-femme, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Villeneuve-la-Rivière
  
- **Madame BORDANEIL Marion Andree Micheline**  
Conseiller accompagnement santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
  
- **Madame BOULET Stéphanie**  
Secrtaire medicale, SCM CORADIX, PERPIGNAN.  
demeurant à Sainte-Marie-la-Mer
  
- **Monsieur BOUNEGGAR Faousi**  
Carrossier, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
  
- **Madame BRUCHOT Myriam Esther**  
Responsable developpement solution e-equilibre, TRANSGOURMET OPERATIONS,  
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS.  
demeurant à Corneilla-del-Vercol
  
- **Monsieur BRUNEAU Jerome**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres
  
- **Madame BRUNET Nathalie**  
Controleur service client, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
  
- **Monsieur CAPALLERE ALSINA Jerome**  
Adjoint au chez des ventes, AUTO MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
  
- **Monsieur CARPIER Thierry**  
Ouvrier docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION  
PORT-VENDRES, PORT-VENDRES.  
demeurant à Elne

- **Monsieur CASIMIRO DE SAN LEANDRO Aurélien**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur CASTEILTORT Didier**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan
- **Madame CERVANTES CELINE**  
TECHNICIENNE DE L'INFORMATION MEDICALE, ELSAN Clinique Saint-Pierre,  
PERPIGNAN.  
demeurant à POLLESTRES
- **Madame CHAFI LAIDIA**  
Agent de service hospitalier, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à RIVESALTES
- **Madame CHAKER VERONIQUE GERMAINE LUCIENNE**  
Aide - soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à ESPIRA-DE-L'AGLY
- **Monsieur CLAVEL Antoine**  
Poseur canalisation, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, SALEILLES.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur COSTA Serge**  
Chef de chantier, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR  
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Monsieur COSTE Frédéric**  
Adjoint responsable magasin torremila, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Nazaire
- **Madame COURTADE Claudia**  
Employé, KPMG ESC & GS, PERPIGNAN.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Monsieur CROS Alain**  
Gestionnaire de patrimoine, SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODRE  
TROIS MOULINS HABITAT, RUBELLES.  
demeurant à Saint-Nazaire
- **Monsieur CUVILLIER Jean-Luc Henri Robert**  
Surveillant pénitentiaire, DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES  
PENITENTIAIRES TOULOUSE - SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Monsieur DA SILVA NOGUEIRA Aurélio**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Perpignan
- **Madame DE GIRVES VERONIQUE GERMAINE JEANNE**  
Préparatrice en pharmacie, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à PERPIGNAN

- **Monsieur DEMONT Jose**  
Chef de secteur, LOEUF, LA BAZOGE.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
  
- **Monsieur DEROMBISE Patrick**  
Adjoint responsable maintenance, DIAM FRANCE, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
  
- **Monsieur DUMANOIS PAUL JACQUES FRANCOIS MARIE**  
Surveillant installation, PROVENCALE SA, BRIGNOLES.  
demeurant à CASES-DE-PENE
  
- **Madame ER RAISSI Melanie**  
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Elne
  
- **Monsieur ESCALANTE Antoine**  
Technicien, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, TOULOUSE.  
demeurant à Saint-Cyprien
  
- **Monsieur EY Philippe Gérard Michel**  
Inspecteur principal, APAVE SUDEUROPE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
  
- **Madame FAGE Cécile**  
Personnel d'éducation, ORGANISM GESTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Baho
  
- **Madame FAHIM Rachida**  
Agent de service hôtelier, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.  
demeurant à Théza
  
- **Monsieur FAUSTINO RODRIGUES Valdemar Fernando**  
Technicien méthodes maintenance, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Thuir
  
- **Monsieur FERNANDES DENIS**  
Aide soignant, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à LE SOLER
  
- **Monsieur FERRARI Stéphane**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Perpignan
  
- **Madame FERRER Stephanie**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
  
- **Monsieur FONS Olivier**  
Régleur, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
  
- **Monsieur FONT Benjamin**  
Conducteur d'engins, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, LE SOLER.  
demeurant à Perpignan

- **Monsieur FOULON Bernard Mickael Philippe**  
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, BALMA.  
demeurant à Port-Vendres
- **Monsieur FOURCADE David**  
Moniteur formateur, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
- **Madame GALINDO Nathalie**  
Auxiliaire de puériculture, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Ponteilla
- **Madame GARDELLE Olga**  
Cuisinière, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Villeneuve-de-la-Raho
- **Madame GARREAU Virginie**  
Assistante commerciale, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Bompas
- **Madame GARROS Corinne**  
Adjoint de direction, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.  
demeurant à Ponteilla
- **Monsieur GATTO Maxime**  
Ouvrier docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION  
PORT-VENDRES, PORT-VENDRES.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Madame GERMA Muriel**  
Comptable, FONCIA ROUSSILLON, PERPIGNAN.  
demeurant à Banyuls-dels-Aspres
- **Monsieur GIORGIO Eric**  
Chef de projet, EGIS VILLES ET TRANSPORTS, MARSEILLE 2.  
demeurant à Sainte-Marie-la-Mer
- **Madame GIRAUD Elodie Helene Michelle**  
Assistante administratif, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Pia
- **Madame GOLL Magali**  
Adjointe directeur des ressources humaines, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Sainte-Marie-la-Mer
- **Monsieur GOMEZ René**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame GRACIA FLORENCE THERESE ASSOMPTION**  
Cadre commercial, SUD PRODUITS METALLURGIQUES, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Madame GUIRAO Agnes**  
Réfèrent, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève

- **Monsieur GUTIERREZ Didier**  
Macon vrd, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Prades
- **Monsieur HAFSI Abdelkader**  
Enseignant en activité physique adaptée, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.  
demeurant à Palau-de-Cerdagne
- **Monsieur HAMEL Christophe**  
Chef de chantier, COLAS FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Monsieur HATTON JEROME RAYMOND PAUL**  
RESPONSABLE REGIONAL, MICROMANIA, SOPHIA ANTIPOLIS.  
demeurant à RIVESALTES
- **Madame HENRY CORINNE MICHELE**  
Aide - soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame HERTE ALEXANDRA**  
Agent administratif, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame JANET Karine, Simone, Eugenie**  
Chef de section principale 3ème degré : responsable administrative, EESC INSTITUT  
MEDITERRANEEN D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET  
ROBOTIQUE, PERPIGNAN.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Monsieur JEANJEAN Luc**  
Formateur dessin études et constructions, BTP CFA OCCITANIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Brouilla
- **Madame JEAN Nadine**  
Conseillère mutualiste, MUTUELLE FAMILIALE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Féliu-d'Amont
- **Madame JOURDA Aurore**  
Lingère, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.  
demeurant à Bompas
- **Monsieur KECHROUD Tayeb**  
Agent qualifié de propreté, ONET SERVICES, CABESTANY.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur KERBOUB Jamal**  
Technicien, DARTY GRAND EST, RIVESALTES.  
demeurant à Perpignan
- **Madame LARIBI Safia**  
Aide comptable clients, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Madame LARUE Dolorès**  
Opératrice de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Opoul-Périllos

- **Monsieur LEPLAY Bertrand**  
Electrotechnicien hq, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame LEROUX Bettina**  
Responsable ressources humaines, FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan
- **Madame LEROY Aude**  
Technicien de prestation, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-André
- **Madame LIGAT FRANCOISE**  
ASH, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à ILLE-SUR-TET
- **Monsieur LOPEZ Richard**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Perpignan
- **Madame MAILLOLS Laetitia**  
Secrétaire de direction, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur MANZANARES Alain**  
Responsable maintenance, CASINO DE CANET PLAGE, CANET-EN-ROUSSILLON.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame MARONDA CELINE MARTINE MARIE**  
IDE, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SALEILLES
- **Monsieur MARTINEZ Bernard Louis Pierre**  
Conducteur, NICOLLIN SAS, SAINT-FONS.  
demeurant à Perpignan
- **Madame MARTINEZ Virginie**  
Sage femme, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Madame MARTIN Laetitia**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Elne
- **Madame MARTINOT Laura**  
Referent tech.prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Céret
- **Madame MASCALCHI Agnes**  
Employée d'intervention, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.  
demeurant à Laroque-des-Albères
- **Monsieur MATYASZCZYK JULIEN**  
Grutier, SEMOP PORT LA NOUVELLE, PORT-LA-NOUVELLE.  
demeurant à PIA

- **Monsieur MAURER David**  
Conducteur d'engins, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, LE SOLER.  
demeurant à Villelongue-de-la-Salanque
- **Monsieur MELGAR Sauveur**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Passa
- **Madame MIQUEL Angelique**  
Réfèrent technique gestion du risque, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Monsieur MONSERAT Laurent Michel Dominique**  
Technico commercial sédentaire, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,  
MONTPELLIER.  
demeurant à Saint-Jean-Lasseille
- **Madame MORET Audrey**  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.  
demeurant à Saint-Jean-Pla-de-Corts
- **Monsieur MURCIA Julien**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Millas
- **Monsieur NAVEAU BORIS JACKY GERARD**  
Aide-soignant, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-FELIU-D'AMONT
- **Madame NDREU Eranda**  
Auxiliaire de puériculture, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Madame NIEL MAGALI**  
Cadre commercial, ALTERNEA, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-JEAN-LASSEILLE
- **Monsieur NOUVEAU Gerald**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Cyprien
- **Monsieur NYBELEN Emmanuel, Luc, Roland**  
Technicien achat, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur OUCI Bouabdellah**  
Ouvrier routier, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur PAGÈS Stéphane**  
Conseiller de vente, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Comeilla-la-Rivière
- **Madame PAILLES Virginie**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Bompas

- **Madame PALAU Elsa**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Elne
- **Madame PALEM Celine**  
Medecin, CENTRE CATALAN D'ONCOLOGIE, PERPIGNAN.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame PARDON Nadine**  
Personnel d'éducation, ORGANISM GESTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Ille-sur-Têt
- **Madame PARRA MONTSERRAT**  
Aide - soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à ILLE-SUR-TET
- **Madame PASTOR Catherine**  
Secrétaire générale, GROUPEMENT FNATH DES PYRENEES ORIENTALES  
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany
- **Madame PEJOUAN Fabienne**  
Opératrice de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres
- **Madame PELLERIAUX Sibyllia**  
Cadre en cabinet d'expertise comptable, KPMG ESC & GS, PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Madame PEREIRA Jacinta de Jesus**  
Responsable administrative, TROPHY, CROISSY-BEAUBOURG.  
demeurant à Saleilles
- **Madame PEREZ Laurence,nathalie**  
Assistante commerciale, L'AGENCE, SAINT-JEAN-DE-VEDAS.  
demeurant à Villeneuve-de-la-Raho
- **Monsieur PHUNG Ivan**  
Responsable rh direction regional occitanie, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.  
demeurant à Saint-Génis-des-Fontaines
- **Monsieur PIERUCCI Michel**  
Responsable réglage, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Madame PIRAUD Caroline**  
Assistante achats, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur PLA Olivier**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Villelongue-de-la-Salanque
- **Monsieur PONTIC Pascal, Nicolas, Arnaud**  
Inspecteur électricité, APAVE EXPLOITATION FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Féliu-d'Avall

- **Monsieur POVILL Philippe**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur PRUDHOMMEAUX Jean Philippe**  
Sapeur pompier, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur RENAVENT Xavier**  
Coordinateur certifications et chargé environnement, REPUBLIC TECHNOLOGIES  
FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Tresserre
- **Madame REYMONENQ Eve Caroline**  
Conseiller en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, CERET.  
demeurant à Céret
- **Madame RIU Marie**  
Chargée gestion des risques clients, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Madame RIVALS Gabrielle**  
Opératrice de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Pézilla-la-Rivière
- **Madame ROBEYRENC Melanie, Lise**  
Chargée de développement assurances, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur RODRIGUEZ Florian**  
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Latour-Bas-Elne
- **Monsieur RODRIGUEZ François**  
électricien-climaticien, ROUX SEBASTIEN-ROUX PATRICK, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Madame ROIG Laetitia**  
Auxiliaire de puériculture, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Ponteilla
- **Monsieur ROLL Ludovic**  
Responsable logistique, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Ortaffa
- **Monsieur ROMANO Jean-Pierre Henri Lucien**  
Chauffeur, ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON, PIA.  
demeurant à CASES-DE-PENE
- **Monsieur ROSALES Lorenzo**  
Chauffeur poids lourd, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Thuir
- **Madame ROUSSEL Sylvie Jeanne**  
Conducteur machine, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Baho

- **Monsieur RUSTAN Claude Andre**  
Opérateur de production, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Bages
- **Madame SABARDEIL Christelle**  
Opératrice de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Baho
- **Monsieur SALVETAT Bertrand**  
Formateur en électricité, BTP CFA OCCITANIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Cases-de-Pène
- **Madame SANCHEZ COLETTE ANDREE**  
Agent administratif, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à LE SOLER
- **Monsieur SANCHEZ MICHEL**  
Manager en grande distribution, SOVECA, CABESTANY.  
demeurant à SALEILLES
- **Monsieur SANTONI Marc**  
Gestionnaire clientèle professionnel confirmé, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE  
LANGUEDOC ROUSSILLON, LEUCATE.  
demeurant à Canohès
- **Monsieur SARTHE Guillaume**  
Responsable développement immobilier, DECATHLON FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Madame SEDDAR FOUZIA**  
Infirmière D.E, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur SEINGEOT David**  
Ouvrier docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION  
PORT-VENDRES, PORT-VENDRES.  
demeurant à Port-Vendres
- **Monsieur SELVE Lionel, Albert, Jean-Michel**  
Brancardier, LA PINEDE, SAINT-ESTEVE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur SERRA Marc**  
Chauffeur, SARL SABATE ET BOUTAN, PERPIGNAN.  
demeurant à TOULOUGES
- **Monsieur SERROR David Maurice Roger**  
Ingénieur d'application, SIEMENS HEALTHCARE SAS, COURBEVOIE.  
demeurant à Clairà
- **Madame SIGILLO Alexandra**  
Contrôleuse qualité, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Monsieur SIMEON Guillaume**  
Chef d'agence, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, LE SOLER.  
demeurant à Toulouges

- **Monsieur SOL Laurent**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Opoul-Périllos
- **Madame SOUSSI Sarah**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
- **Madame TAHARASTE Zerrifa**  
Employée qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Peyrestortes
- **Monsieur TALABARD Frédéric**  
Informaticien, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur TERRATS Jean-Francois**  
Directeur administratif et financier, 4S, TOULOUGES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Monsieur TIERCELET Eric**  
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Arles-sur-Tech
- **Madame TOBELI Alexandra Amandine Marie**  
Chef(fe) de groupe technique, DARTY GRAND EST, RIVESALTES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Madame TRIQUERE Marie Grace**  
Agent de service hospitalier, MEDIPOLE SAINT-ROCH, CABESTANY.  
demeurant à Elne
- **Monsieur TRUFFET Emmanuel**  
Maïeuticien, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Nazaire
- **Monsieur VALENCIA Laurent**  
Chef d'équipe, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Madame VERDAGUER ELODIE**  
Aide - soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à TOULOUGES
- **Monsieur VINSU Christian**  
Mécanicien, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur WALLON Cedric**  
Conseiller service client, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur YLLOUZ David**  
Ouvrier, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, ELNE.  
demeurant à Bompas

- **Monsieur ZAATAR Djamel**  
Macon vrd, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Ponteilla
- **Madame ZONTA Louisa**  
Chargée de la relation clients, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Madame ALEMAN Yolande Dolores**  
Employée commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur ANDREU Guy**  
Responsable commercial, SCGA, AIX-EN-PROVENCE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur AUBIGNAT Frederic Pierre Michel**  
Ingénieur patrimonial, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à Palau-del-Vidre
- **Monsieur AUTEF Michel**  
Directeur filtres, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur BEA Georges**  
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Ponteilla
- **Monsieur BES Thierry**  
Agent d'exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Céret
- **Madame BIGEARD Catherine**  
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Féliu-d'Amont
- **Monsieur BILLIARD Eric Michel Jean**  
Ingénieur en génie civil diplômé de l'ensais, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE  
SANTÉ AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON 3EME.  
demeurant à Saleilles
- **Monsieur BLAZY Gerard**  
Agent de dépôt, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Ponteilla
- **Madame BOIG Geneviève**  
Assistante technique - conseillère services assurance maladie -, CAISSE NATIONALE DE  
L'ASSURANCE MALADIE, MONTPELLIER.  
demeurant à Clairà
- **Madame BORDANEIL Anne Josephine Leonie**  
Animatrice commerciale, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan

- **Madame CAMPS Mireille**  
Secrétaire médicale, MAGNESCAN, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame CANTENYS MURIEL**  
Infirmière, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SALEILLES
- **Monsieur CARPIER Thierry**  
Ouvrier docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION  
PORT-VENDRES, PORT-VENDRES.  
demeurant à Elne
- **Monsieur CASTEILTORT Didier**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur CAYRE Jean-Pierre**  
Chef de projet informatique, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Madame CHAUVEAU Sandra**  
Auxiliaire de vie, SOC EXPLOIT SANITAIRE MER AIR SOLEIL, COLLIOURE.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Madame CLERC Christine**  
Maitresse de maison, UGECAM OCCITANIE, SAILLAGOUSE.  
demeurant à Dorres
- **Madame COOS Isabelle**  
Responsable communication corporate, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur COSTA Serge**  
Chef de chantier, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR  
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Monsieur CUVILLIER Jean-Luc Henri Robert**  
Surveillant pénitentiaire, DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES  
PENITENTIAIRES TOULOUSE - SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Madame DE LOS SANTOS Sophie Marie**  
Superviseur, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur DEROMBISE Patrick**  
Adjoint responsable maintenance, DIAM FRANCE, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Madame DESTRUEL ISABELLE CATHERINE FLORENCE**  
Chargé d'affaires itinérante, COVEA, PARIS 9.  
demeurant à BOLQUERE

- **Monsieur DESVALLES André**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Monsieur DOUCET Frédéric**  
Responsable maintenance machines, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres
- **Monsieur ESCALANTE Antoine**  
Technicien, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, TOULOUSE.  
demeurant à Saint-Cyprien
- **Madame FAGE Cécile**  
Personnel d'éducation, ORGANISM GESTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Baho
- **Madame FAHIM Rachida**  
Agent de service hôtelier, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.  
demeurant à Théza
- **Madame FERREIRO KHADIJA**  
Aide - soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à TOULOUGES
- **Monsieur FOURCADE David**  
Moniteur formateur, COOPERATIVE U ENSEIGNE, RUNGIS.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
- **Monsieur FOURNIER Bruno**  
Opérateur de fabrication - leader, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Baho
- **Madame GAILLARD Sandrine**  
Chargé(e) d'expertise pf, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES  
ORIENTALES, PERPIGNAN.  
demeurant à Bompas
- **Madame GALZIN Elisabeth**  
Technicienne d'information médicale, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.  
demeurant à Saint-Jean-Pla-de-Corts
- **Madame GARROS Corinne**  
Adjoint de direction, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.  
demeurant à Ponteilla
- **Monsieur GIORGIO Eric**  
Chef de projet, EGIS VILLES ET TRANSPORTS, MARSEILLE 2.  
demeurant à Sainte-Marie-la-Mer
- **Monsieur GODIN Sylvain**  
Régleur coordinateur, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Canet-en-Roussillon

- **Madame GOMEZ Catherine**  
Responsable relation clients, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
  
- **Madame GRACIA FLORENCE THERESE ASSOMPTION**  
Cadre commercial, SUD PRODUITS METALLURGIQUES, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-ESTEVE
  
- **Monsieur GUILLOT Gilles**  
Vendeur autonome, DARTY GRAND EST, PERPIGNAN.  
demeurant à Saleilles
  
- **Madame GUTKNECHT BECQUET Christelle**  
Gestionnaire contrôle des risques prestations expert, CAISSE D ALLOCATIONS  
FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
  
- **Monsieur INIESTA Gabriel**  
Maçon, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, ELNE.  
demeurant à Rivesaltes
  
- **Madame JEAN Nadine**  
Conseillère mutualiste, MUTUELLE FAMILIALE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Féliu-d'Amont
  
- **Madame JOURDA Aurore**  
Lingère, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.  
demeurant à Bompas
  
- **Madame JUANOLA MAGALI ODILE THERESE**  
Comptable, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-ESTEVE
  
- **Madame LARCHER Dominique**  
Gestionnaire régionale ressources humaines, AGENCE NATIONALE POUR LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, RIVESALTES.  
demeurant à Rivesaltes
  
- **Madame LASSERRE Sylvie**  
Conseiller retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR,  
MONTPELLIER.  
demeurant à Perpignan
  
- **Madame LOFFREDO Nathalie**  
Technicien référent, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Génis-des-Fontaines
  
- **Monsieur MARTINEZ Bernard Louis Pierre**  
Conducteur, NICOLLIN SAS, SAINT-FONS.  
demeurant à Perpignan
  
- **Monsieur MELGAR Sauveur**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Passa
  
- **Monsieur MONTESINOS Renald**  
Agent de maitrise, LEROY MERLIN FRANCE, LEZENNES.  
demeurant à Bompas

- **Madame MOSBAH Patricia**  
Conseillère entreprise, POLE EMPLOI, BALMA.  
demeurant à Perpignan
- **Madame MULLET SANDRA**  
Cadre infirmier, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Madame PASTOR Catherine**  
Secrétaire générale, GROUPEMENT FNATH DES PYRENEES ORIENTALES  
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur PASTOR Thierry-Noel**  
Technicien supérieur de maintenance, OTIS, TOULOUGES.  
demeurant à Cabestany
- **Madame PONSET CARINE CECILE**  
Aide soignante, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur PRUDHOMMEAUX Jean Philippe**  
Sapeur pompier, SOCIETE AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur PUIGPINOS Jean-René**  
Responsable clientèle professionnelle, BANQUE POPULAIRE DU SUD, THUIR.  
demeurant à Rivesaltes
- **Madame RICHER Valerie**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Torreilles
- **Monsieur RINGENWALD Martial**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Baho
- **Monsieur RODRIGUEZ François**  
électricien-climaticien, ROUX SEBASTIEN-ROUX PATRICK, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Madame ROSE Sophie**  
Conseiller agence, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur ROUVIER Dominique**  
Directeur informatique, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Monsieur RUIDAVETS Thierry**  
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
- **Madame SABASSIER ISABELLE SYLVIE**  
Infirmière D.E, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-FELIU-D'AMONT

- **Monsieur SANTONI Marc**  
Gestionnaire clientèle professionnel confirme, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE  
LANGUEDOC ROUSSILLON, LEUCATE.  
demeurant à Canohès
- **Monsieur SARTHE Guillaume**  
Responsable developpement immobilier, DECATHLON FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Monsieur SENSEBY Thierry**  
Dépanneur domicile, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Elne
- **Monsieur SERRA Marc**  
Chauffeur, SARL SABATE ET BOUTAN, PERPIGNAN.  
demeurant à TOULOUGES
- **Monsieur SIDDI Fabien**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Corbère-les-Cabanes
- **Monsieur SOLE TINTO Francisco**  
Employé de banque, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur SOLTANI Kamel**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Salses-le-Château
- **Monsieur STRAUSS Gerald Jean**  
Conducteur de ligne, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Millas
- **Monsieur TALABARD Frédéric**  
Informaticien, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur TANDOOU Franck**  
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PERPIGNAN.  
demeurant à Elne
- **Monsieur TOLOSA José-Luis**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur TOURNE Michel**  
Aide soignant, SOC EXPLOIT SANITAIRE MER AIR SOLEIL, COLLIOURE.  
demeurant à Sorède
- **Madame TOURNE Patricia**  
Aide soignante, SOC EXPLOIT SANITAIRE MER AIR SOLEIL, COLLIOURE.  
demeurant à Sorède
- **Madame TRIQUERE Marie Grace**  
Agent de service hospitalier, MEDIPOLE SAINT-ROCH, CABESTANY.  
demeurant à Elne

- **Monsieur VANNI Bruno**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Thuir
- **Monsieur VICENTE TUDON Michel**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres
- **Monsieur VIGUIER Jérôme**  
Responsable traitement de l' eau, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX  
HYDRAULIQUES, PESSAC.  
demeurant à Ille-sur-Têt
- **Monsieur VILA étienne**  
Vendeur Is, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, ARGELES-SUR-MER.  
demeurant à Montescot
- **Madame ZONTA Louisa**  
Chargée de la relation clients, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur AGUILERA François**  
Technicien de production, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.  
demeurant à Perpignan
- **Madame ALCARAZ FRANCOISE ROSE MARIE**  
Chef de section, CANET TOURISME, CANET-EN-ROUSSILLON.  
demeurant à VILLELONGUE DE LA SALANQUE
- **Monsieur ANDREU Guy**  
Responsable commercial, SCGA, AIX-EN-PROVENCE.  
demeurant à Perpignan
- **Madame APERT Fayza**  
Agent pôle emploi, POLE EMPLOI, ARGELES-SUR-MER.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Monsieur BELMONTE Gabriel**  
Chargé de gestion technique du patrimoine, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES  
PYRENEES ORIENTALES, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
- **Monsieur BILLIARD Eric Michel Jean**  
Ingénieur en génie civil diplômé de l'ensais, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE  
SANTE AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON 3EME.  
demeurant à Saleilles
- **Monsieur BOYER Christian**  
Responsable commercial confirme, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur CASTEILTORT Didier**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan

- **Madame CASTILLO GUTIERREZ Anita**  
Opératrice de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Corbère-les-Cabanes
- **Monsieur CHIROLEU Daniel**  
Preparateur vehicules, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Villeneuve-la-Rivière
- **Monsieur COSTA Serge**  
Chef de chantier, INEO MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR  
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Monsieur DELTORT Jean-Marie, Raymond, Daniel**  
Agent logistique, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Clairà
- **Monsieur DEROMBISE Patrick**  
Adjoint responsable maintenance, DIAM FRANCE, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Monsieur DOMINGO Jean - Marc**  
Magasinier, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Joch
- **Monsieur ESCALANTE Antoine**  
Technicien, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, TOULOUSE.  
demeurant à Saint-Cyprien
- **Monsieur FAIGT Jean Michel**  
Chef de chantier, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, LE SOLER.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur FERNANDEZ Jose Luis**  
Conducteur d'engins tp, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Enveitg
- **Monsieur FERRE Gilbert**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Villemolaque
- **Monsieur GENOT Eric**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Madame GONZALEZ Christine Véronique**  
Conseillère funéraire, OGF, PARIS 19.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur HORCAJO Manuel**  
Convoyeur de fonds messenger, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Elne
- **Monsieur JAUME Jean-Michel**  
Technicien confirmé, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan

- **Madame LARTIGA Rose-Linda**  
Employée de bureau, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur LASSALLE Alain**  
Installateur poseur, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Toulouges
- **Monsieur LAVERGNE Eric**  
Chef d'équipe, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame LOMBARDI Lydia**  
Assistante direction qualité système et audit, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève
- **Monsieur MELGAR Sauveur**  
Vendeur automobile, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Passa
- **Monsieur MERASLI Moussa**  
Conducteur travaux principal, COLAS FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur MONTESINOS Renald**  
Agent de maîtrise, LEROY MERLIN FRANCE, LEZENNES.  
demeurant à Bompas
- **Madame MORENO Christine**  
Infirmière D.E responsable de soins, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES
- **Madame NOGUEIRA NEVADO Isabelle**  
Analyste, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Laurent-de-la-Salanque
- **Madame PASTOR Catherine**  
Secrétaire générale, GROUPEMENT FNATH DES PYRENEES ORIENTALES  
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur PASTOR Thierry-Noel**  
Technicien supérieur de maintenance, OTIS, TOULOUGES.  
demeurant à Cabestany
- **Madame PELABON Marie-Christine**  
Technicienne de l'administration et facturation, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.  
demeurant à Llupia
- **Madame PELOFY Genevieve**  
Chimiste, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.  
demeurant à Thuir
- **Madame PETIT Corinne**  
Acheteuse matières premières, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan

- **Monsieur PLE Bruno**  
Ouvrier entretien maintenance, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.  
demeurant à Bages
- **Monsieur POIRIER Pierrick**  
Opérateur emballage, DIAM FRANCE, CERET.  
demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur POULARD Olivier**  
Opérateur manipulateur, COLAS FRANCE, HEILLECOURT.  
demeurant à Perpignan
- **Madame RENAT Arlette**  
Agent de service hospitalier, POLYCLINIQUE MEDITERRANEE, PERPIGNAN.  
demeurant à Trouillas
- **Monsieur RODRIGUEZ François**  
électricien-climaticien, ROUX SEBASTIEN-ROUX PATRICK, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Monsieur ROUVIER Dominique**  
Directeur informatique, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Monsieur SAQUER Jean Marie**  
Chauffeur pl tp, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Montauriol
- **Monsieur SARTHE Guillaume**  
Responsable développement immobilier, DECATHLON FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Argelès-sur-Mer
- **Monsieur SEGURA Jean-Marie**  
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Toulouges
- **Madame SOREL Marie-Michelle**  
Assistante commerciale, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
- **Madame SOULIE Françoise**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, ARGELES-SUR-MER.  
demeurant à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE
- **Monsieur SPATOLA Antonio**  
Employé de commerce, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur TASSY Christophe**  
Responsable sécurité, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Monsieur TOLOSA José-Luis**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany

- **Monsieur VERPILLOT Jean Claude**  
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, THUIR.  
demeurant à Saint-Estève
- **Monsieur VICENTE TUDON Michel**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres
- **Monsieur VILLANUEVA Antonio Jabiel**  
Chef de chantier principal, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,  
PERPIGNAN.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Madame VILLEGAS Pascale**  
Employé d'emballage, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.  
demeurant à Thuir

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame ALCARAZ FRANCOISE ROSE MARIE**  
Chef de section, CANET TOURISME, CANET-EN-ROUSSILLON.  
demeurant à VILLELONGUE DE LA SALANQUE
- **Madame BADOSA Bernadette**  
Agent des Services Hospitaliers, ELSAN Clinique Saint-Pierre, PERPIGNAN.  
demeurant à MILLAS
- **Monsieur BERGE Philippe**  
Ingénieur, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur BILLIARD Eric Michel Jean**  
Ingénieur en génie civil diplômé de l'ensais, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE  
SANTÉ AU TRAVAIL RHONE ALPES, LYON 3EME.  
demeurant à Saleilles
- **Monsieur BOISSEL GERARD GASTON**  
DIRECTEUR DE PROGRAMME, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.  
demeurant à VERNET-LES-BAINS
- **Madame BOUSQUET Véronique.**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.  
demeurant à Le Boulou
- **Monsieur CAPEL Roger, édouard**  
Ouvrier en esat, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, BOMPAS.  
demeurant à Saint-Estève
- **Madame CASANOVAS Jacqueline**  
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Génis-des-Fontaines
- **Monsieur CASAS Jean-Yves**  
Ouvrier en esat, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, BOMPAS.  
demeurant à Villemolaque

- **Monsieur CASTEILTORT Didier**  
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, TOULOUSE.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur CATALA Nicolas**  
Employé polyvalent, MUTUELLE VIASANTE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur CHODAK Thierry**  
Technicien des métiers de la banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, SAINT-CYPRIEN.  
demeurant à Palau-del-Vidre
- **Monsieur COLEAU Claude**  
Technicien usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, PERPIGNAN.  
demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS
- **Monsieur COSTA Serge**  
Chef de chantier, INEO MIDI PYRÉNÉES LANGUEDOC ROUSSILLON ET PAR  
ABREVIATION INEO MPLR, LATTES.  
demeurant à Espira-de-l'Agly
- **Madame CUSTAL Yvette**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Madame DONAT Sylvia**  
Employée de banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, NANTERRE.  
demeurant à SOREDE
- **Monsieur ESCALANTE Antoine**  
Technicien, AIRBUS DÉFENSE AND SPACE SAS, TOULOUSE.  
demeurant à Saint-Cyprien
- **Monsieur ESPINASSE Pierre Joel**  
Cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur EVENO Eric**  
Technicien des métiers de la banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PERPIGNAN.  
demeurant à PIA
- **Madame GIRALT Anne-Marie**  
Comptable, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Madame GONZALEZ Christine Véronique**  
Conseillère funéraire, OGF, PARIS 19.  
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame LARTIGA Rose-Linda**  
Employée de bureau, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Madame LOMBARDI Lydia**  
Assistante direction qualité système et audit, DIPA, PERPIGNAN.  
demeurant à Saint-Estève

- **Madame MONTIGNY Maria-Dolores**  
Agent de Coordination Commerciale, SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AEROPORTUAIRE REGIONALE, PERPIGNAN.  
demeurant à SAINT-FELIU-D'AVALL
- **Madame MUXART Veronique**  
Employé sécurité sociale, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Perpignan
- **Monsieur OLLE Alain, Francis, andré**  
Employé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.  
demeurant à Thuir
- **Monsieur PASTOR Thierry-Noel**  
Technicien supérieur de maintenance, OTIS, TOULOUGES.  
demeurant à Cabestany
- **Monsieur PEREZ François**  
Conducteur process, CEMOI CHOCOLATIER, PERPIGNAN.  
demeurant à Toulouges
- **Madame PFISTER Catherine**  
Réfèrent(e) technique pf, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES, PERPIGNAN.  
demeurant à Le Soler
- **Monsieur POIRIER Pierrick**  
Opérateur emballage, DIAM FRANCE, CERET.  
demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur PONS Vincent**  
Responsable technique, MEDIPOLE SAINT-ROCH, CABESTANY.  
demeurant à Elne
- **Madame PUIG Joëlle**  
Hôtesse - Agent d'escale, SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AEROPORTUAIRE REGIONALE, PERPIGNAN.  
demeurant à RIVESALTES
- **Monsieur RAULT Patrick**  
Directeur, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, RIVESALTES.  
demeurant à Rivesaltes
- **Monsieur RODRIGUEZ François**  
électricien-climaticien, ROUX SEBASTIEN-ROUX PATRICK, CERET.  
demeurant à Maureillas-las-Illas
- **Monsieur RUIZ Cesar**  
Magasinier, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.  
demeurant à Canohès
- **Monsieur TOLOSA José-Luis**  
Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Cabestany

**- Monsieur VICENTE TUDON Michel**

Opérateur de fabrication, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS, PERPIGNAN.  
demeurant à Pollestres

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 6 :** Recours - Le présent arrêté peut faire l'objet :

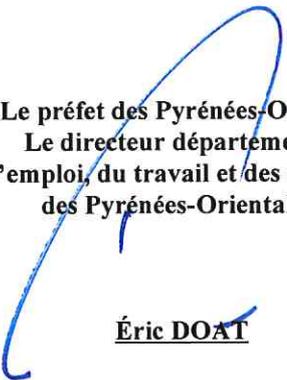
- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant sa publication, le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans un délai de 2 mois ;

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

- recours contre le présent arrêté peut être formulé devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Perpignan, le 07 décembre 2023

**P/ Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Le directeur départemental  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
des Pyrénées-Orientales,**



**Éric DOAT**



**ARRETE ARS Occitanie 2023 -5951  
Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier de Thuir (66)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5 et L.6143-6 ; R.6143-1 et R.6143-3 ; R.6143-4 ; R.6143-12 et 13 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret 2016-1264 du 28 novembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

**VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

**VU** l'arrêté ARS LR/2010-263 en date du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Thuir ;

**VU** la décision ARS Occitanie n° 2023- 5933 en date du 28 novembre 2023 portant modification de la décision ARS Occitanie n° 2023-3696 de délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**VU** l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 21 novembre 2023 désignant ses représentants pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Thuir ;

**VU** le procès-verbal de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques en date du 15 novembre 2023 désignant son représentant pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Thuir ;

**VU** la demande de modification de l'arrêté de composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Thuir en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

**ARRETE**

**N° FINESS : 660780198**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARS LR/2010-263 en date du 3 juin 2010 modifié susvisé fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Thuir, sont modifiées comme suit :

#### **I. Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

2°/ en qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Docteur Abdelkrim ZEKHNINI, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Maxime PETIT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

### **ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté ARS LR/2010-263 en date du 3 juin 2010 modifié susvisé demeurent sans changement.

### **ARTICLE 3 :**

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance cités au I-2° de l'article 1<sup>er</sup> est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté en application des dispositions de l'article R. 6143-12 alinéa 1 du code de la santé publique.

### **ARTICLE 4 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 5 :**

La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie et le Directeur départemental des Pyrénées Orientales de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 04/12/2023

P/Le Directeur Général  
et par délégation  
La Directrice de l'Offre de Soins  
et de l'Autonomie

  
Julie SÉNGER